

L'organisation des Forces canadiennes est fonctionnelle. Elle reflète les principales tâches que leur confie le gouvernement: toutes les forces affectées à une grande mission d'ensemble sont placées sous la direction d'un seul commandant (ou chef) qui dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Plus précisément, elles sont regroupées au Quartier général de la Défense nationale sous les commandements suivants:

- Commandement maritime
- Commandement de la Force mobile
- Commandement aérien
- Forces canadiennes en Europe
- Commandement des communications des Forces canadiennes
- Forces canadiennes de la Région du Nord

Commandement maritime

Toutes les Forces navales canadiennes ainsi que les avions patrouilleurs relèvent du chef du Commandement maritime dont le quartier général se trouve à Halifax. Le commandant adjoint dirige les Forces maritimes du Pacifique à partir de son quartier général établi à Esquimalt. Le rôle du Commandement maritime est de surveiller et de contrôler l'accès aux eaux territoriales et de fournir des navires prêts pour le combat conformément aux obligations que le Canada a contractées en matière de défense continentale et envers l'OTAN. Le chef du Commandement maritime est également le chef du Sous-secteur canadien de l'Atlantique (Commandement de la zone occidentale de l'Atlantique). Le Commandement maritime participe, au besoin, aux opérations militaires canadiennes et dirige les opérations de recherche et de sauvetage dans les Régions d'Halifax et de Victoria (provinces de l'Atlantique et Colombie-Britannique).

Depuis que le Canada a porté la limite de ses eaux territoriales à 200 milles, le 1^{er} janvier 1977, il a fallu renforcer la surveillance et le contrôle maritimes et aériens des eaux canadiennes pour seconder le ministère des Pêches et de